

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 58-59: 1994

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

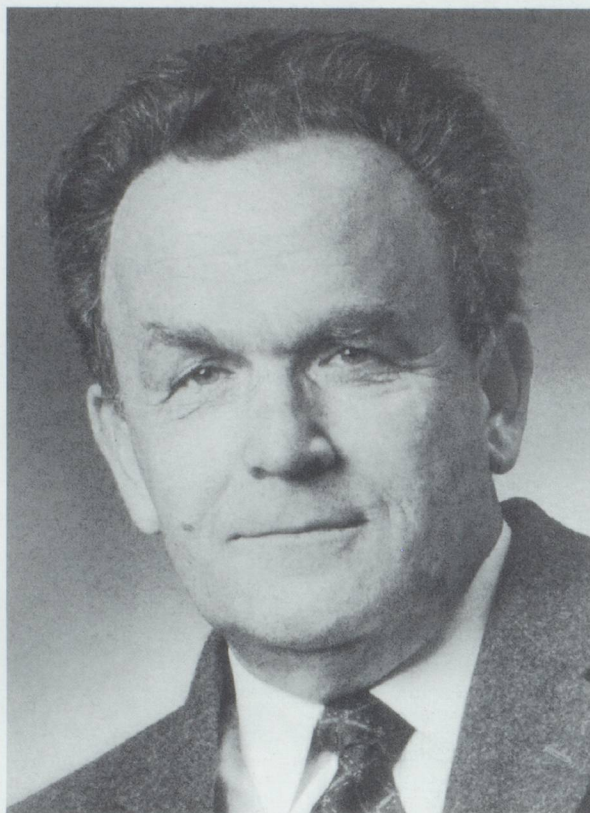
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Election du Président de la Confédération



OTTO STICH :
PRÉSIDENT DE LA
CONFÉDÉRATION
HELVÉTIQUE POUR
L'ANNÉE 1994

Exit Adolf Ogi, qui fut en 1993 un brillant Président de la Confédération. C'est au tour - et la deuxième fois en dix ans, depuis sa houleuse élection au Conseil Fédéral - du Soleurois Otto Stich d'accéder à la magistrature suprême. Il a été élu dès le

premier tour, par 167 voix sur 220 bulletins valables : un résultat légèrement supérieur à celui qu'il avait obtenu lors de sa 1ère élection (165 voix). En 10 ans de présence au Département Fédéral des Finances, ce fumeur de pipe invétéré s'est fait la

réputation d'un homme têtu et peu loquace, doué cependant d'une grande habileté politique. N'a-t-il pas su, alors qu'il était contre, transformer l'acceptation de la TVA en victoire personnelle ? ■

Elections aux Chambres Fédérales

C'est une femme, Gret Haller (PS/BE) qui a été élue Présidente du Conseil National. Elle est la 3ème femme à accéder à cette haute fonction, après la Schwyzoise Elisabeth Blunschy-Steiner (PDC) en 1977 et la Zurichoise Hedi Lang (PS) en 1981. Née à Zurich, docteur en droit, elle est installée à Berne, où elle a ouvert un cabinet d'avocat en 1975. De 1977 à 1984, elle a siégé au législatif de la Ville de Berne, avant d'entrer en 1984 à la direction des écoles de la municipalité. Elle est au Conseil National depuis 1987.

Un autre juriste, le radical zurichois Riccardo Jagmetti, a été élu Président du Conseil des Etats. Candidat malheureux à la succession de la Conseillère Fédérale Elisabeth Kopp en 1989, il siège au Conseil des Etats depuis 1983. ■



**NOUVELLES
FÉDÉRALES**

LE MESSAGER SUISSE
JANVIER/FÉVRIER 94

Assouplissement



La Lex Friedrich ne sera pas supprimée dans l'immédiat, mais révisée. Le projet de révision de la loi, actuellement en consultation, propose les aménagements suivants. L'assujettissement des étrangers au régime de l'autorisation serait limité à l'acquisition d'immeubles à des fins de placements.

Durcissement

En Suisse aussi, le débat sur les peines de prisons incompressibles agite la scène politique. Après Zurich, Berne et l'Argovie, c'est au tour du canton de St-Gall de réexaminer sa pratique en matière de congé pour les criminels qui purgent de longues peines. Le meurtre récent d'une jeune fille au Zollikerberg (ZH) a également servi d'argument pour une motion déposée au Conseil National. Cette motion demande que la détention à perpétuité soit rigoureusement appliquée, aucune remise de peine, aucun congé ne pouvant être accordés. Ces mesures devraient être prises dans des cas précis, comme les crimes sexuels, les meurtres d'enfants ou de policiers. ■

Mais les étrangers vivant en Suisse, ou y ayant résidé pendant 5 années, ne seraient plus soumis à l'autorisation. Le principe du domicile prévaudrait donc, aux dépens de la nationalité: une mesure totalement discriminatoire pour les Suisses résidant à l'étranger, principalement les Suisses de la deuxième génération qui, s'ils ne peuvent se prévaloir d'un séjour de 5 ans minimum en terre helvétique, seraient eux aussi assujettis à l'autorisation! Les cantons disposeraient par contre de plus de liberté de manoeuvre, puisqu'ils pourraient dépasser de 10% le contingent fixé par la loi, à condition ensuite que le canton concerné accepte de compenser ce dépassement. ■

**LES NOUVELLES
FÉDÉRALES.
LA RUBRIQUE
D'ACTUALITÉ.**

Le Conseil Fédéral vient d'adopter la nouvelle révision de la loi sur l'assurance-chômage. Il s'agit en fait d'une version, quelque peu remaniée, de l'arrêté fédéral urgent accepté lors des votations de septembre dernier. Principaux changements: 3% du salaire seront prélevés pour le financement de l'assurance chômage, au lieu des 2% initialement prévus. L'indemnité journalière sera réduite progressivement, passé une période donnée et la notion de "travail convenable" sera redéfinie de plus stricte façon. De fait, tout emploi pourra être déclaré "convenable", puisque après 4 mois de chômage, tout requérant devra accepter n'importe quel poste, en dépit de sa formation. Quant aux prestations de l'assurance, elles ont, elles aussi, subi quelques changements: les chômeurs toucheront 70 à 80% de leur ancien salaire - la hauteur de l'indemnité dépendant du salaire - et seront indemnisés pendant 400 jours. Mais après 125 versements, ils devraient voir leurs indemnités amputées de 5%, puis de 5% de nouveau après 250 jours. En outre, il pourra être demandé un délai de 6 mois avant d'accorder une indemnisation à un jeune parvenu à la fin de ses études, ou en rupture de formation. ■

Verdict

Les wagons à deux étages des Intercity seront suisses. C'est le consortium IC2000, dirigé par Schindler Wagon, qui a emporté le marché. Les CFF ont passé une première commande de 58 voitures qui devront être livrées en 1997. IC2000, qui a déjà équipé le réseau express régional de Zurich, est une association de sociétés dont Schindler, SIG (Schaffhouse) et ABB Zurich font partie. Vevey-Technologies, Alusuisse-Lonza Railtec et Gec-Alsthom collaborent également au projet. Les nouveaux wagons devraient permettre une économie de l'ordre de 17% des coûts d'exploitation. Les 58 premières voitures devraient circuler sur les lignes Bâle-Zurich-Coire, Romanshorn-Zurich-Bienne et Bâle-Berne-Interlaken. ■

Prix

Le Prix de Poésie Louise Labé 1993 a été décerné au poète suisse Jacques Tornay pour son recueil "Des longues distances", paru aux éditions Monographic (collection Racines du Rhône). Le Prix du Concours de photographie organisé par la FNAC sur le thème "Musique avec les yeux" a été attribué à 10 lauréats, dont le Suisse Clément-Olivier Meylan. Le Zurichois Fritz Voegelin

s'est vu décerner le Prix Paul Gilson, attribué tous les deux ans, dans la catégorie musique, à une oeuvre dont le texte est en français. Fritz Voegelin a été récompensé pour "Zones" d'après Guillaume Apollinaire. Enfin, c'est un jeune Tessinois, Bruno Grossi, qui a obtenu le 1er prix du Concours International de Flûte Jean-Pierre Rampal organisé à Paris en décembre dernier. ■



**NOUVELLES
FÉDÉRALES**

LE MESSENGER SUISS

JANVIER/FÉVRIER 94

13

Négociations

La Suisse devra accorder sa législation sur les étrangers avec celle de l'Union Européenne : voilà, pour résumer, l'objectif que la Commission de Bruxelles propose aux Douze et qui devrait être discuté lors des prochaines négociations bilatérales sur la libre circulation des personnes. La teneur de cet objectif ressemble à s'y méprendre au texte du Traité sur l'EEE, les avantages en moins, puisque la Suisse ne pourrait plus bénéficier d'une période transitoire (le Traité sur l'EEE prévoyait 5 ans) afin de lui permettre d'adapter sa juridiction à la législation européenne. Les applications de la loi européenne sur la libre-circulation des personnes auraient pour principale conséquence la suppression des différents statuts accordés aux Européens en Suisse (saisonnier, frontalier...) qui auraient, du coup, la possibilité de s'établir et de faire venir leur famille en territoire helvétique. Des dispositions identiques seraient également appliquées aux étudiants, aux retraités et aux non-actifs issus d'un pays membre de l'UE, voire des 18 pays signataires du Traité de l'EEE. Inversement, les Suisses disposeraient de la même liberté de circulation et d'établissement en Europe. Quant au calendrier des négociations, il n'est pas encore déterminé : les ministres des Affaires Etrangères des Douze doivent donner leur aval au projet, avant que ne soient entamées les négociations mêmes, prévues au plus tôt pour le printemps prochain. ■

Pro Europe



Après l'ASPO (lire notre précédente édition), une nouvelle association pro-européenne a vu le jour en Suisse romande en décembre dernier. Renaissance Suisse Europe, c'est son nom, se veut un parti politique militant en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'Union Européenne. Le nouveau parti veut aussi se battre pour la promotion d'une ouverture intérieure, le dépassement des particularismes locaux et des structures cantonales, jugées trop étroites. Renaissance Suisse Europe propose la décartellisation systématique, la concertation, l'ouverture des marchés intérieurs, la simplification des administrations et l'encouragement de la recherche, qualifiée d'"unique matière première du pays". Autres points au programme : l'amélioration du système de protection sociale, qui devrait passer, selon les dirigeants

du nouveau parti, par une révision de certaines lois estimées inégalitaires et la création d'une assurance maternité. Bref, égalité des chances pour tous et éducation - il faudrait développer les réseaux d'échanges culturels à l'intérieur et à l'extérieur du pays - figurent parmi les priorités du groupe pro-européen.

Quatre groupes militent à ce jour en faveur de l'ouverture sur l'Europe. L'Union Européenne de Suisse est le plus ancien, puisqu'il fut lancé en 1934 en riposte au mouvement nazi. 35.000 personnes dont 15.000 Romands adhèrent à cette Union. Présidée par le Conseiller National radical Marc Suter (BE), l'Union s'est battue pour le Traité de Libre Echange en 1972, l'entrée de la Suisse à l'ONU en 1986 et elle milite toujours pour l'adhésion à l'Union Européenne.

"Né le 7 décembre 1992" : on s'en souvient, ce mouvement est né le lendemain de la votation qui avait vu la Suisse refuser le traité de l'EEE. Constitué principalement de jeunes Suisses romands, le mouvement a récemment récolté quelque 120.000 signatures pour l'initiative "Pour notre avenir au coeur de l'Europe". Cette initiative demande un 2ème vote sur l'EEE et accorde au Conseil Fédéral compétence pour conclure un accord sur l'EEE sans passer par la ratification du Parlement et du peuple. Lancée en octobre dernier, l'ASPO cherche à créer, en Suisse alémanique, le pendant (pro-européen, toutefois) de l'ASIN (Association pour une Suisse Indépendante et Neutre). Présidée par l'ancien Conseiller National radical Paul Bürgi, l'association dénombre pour l'instant un millier d'adhérents. ■



NOUVELLES
FÉDÉRALES

LE MESSENGER SUISSE
JANVIER/FÉVRIER 94

Rapport du Conseil Fédéral sur la politique étrangère

Un an après le rejet de l'Espace Economique Européen (EEE), le Conseil Fédéral rend public son rapport sur la politique extérieure de la Suisse pour les années 90. Le texte affirme de nouveau la volonté d'ouverture du Conseil Fédéral et fixe comme ultime objectif l'adhésion de la Suisse à l'Union Européenne (UE). Dans un premier temps et pour respecter la décision du souverain et des cantons, le gouvernement fédéral entamera des négociations bilatérales avec l'Europe. Le Conseil Fédéral a d'autre part retenu cinq objectifs dans son rapport: Promotion et maintien de la paix. Engagement en faveur des droits de l'homme, de la Démocratie et des principes de l'Etat de Droit. Accroissement de la prospérité commune. Promotion de la cohésion sociale. Protection de l'environnement. Pour atteindre ces buts, il faut, selon le Conseil Fédéral, passer par l'adhésion et la participation aux activités des organisations internationales concernées. Le Conseil Fédéral en veut d'ailleurs pour preuve les résultats positifs obtenus grâce à l'engagement de la Suisse dans le Fonds Monétaire International (FMI) ou dans la Banque Mondiale. Le rapport sur la politique extérieure ne se contente pas d'indiquer les grandes lignes de la politique étrangère de demain. Il esquisse également un calendrier. 1994-1995 seraient vouées aux négociations bilatérales. Fin 1994, le Conseil Fédéral fera

un bilan de ses relations avec l'UE, sans oublier de tirer les premières conséquences de l'entrée en vigueur du Traité sur l'EEE.

Au cours de la législature suivante (1995-1999), le Conseil Fédéral attaquera l'épineux problème de l'adhésion à l'UE. Deux scénarios sont possibles. Soit la Suisse dégèle sa demande d'adhésion et négocie d'emblée son entrée dans l'UE, soit elle opte pour une solution intermédiaire avant cette demande et propose aux Suisses de voter de nouveau sur l'EEE.

L'intégration européenne n'est pas tout, le Conseil Fédéral plaide aussi pour une adhésion à l'Organisation des Nations Unies - une adhésion sans restriction, puisque la Suisse apporte déjà sa contribution financière à l'ONU, sans en retirer pour autant une influence quelconque.

La question de la neutralité a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du Conseil Fédéral, qui lui accorde autant d'importance qu'à la définition des objectifs de la politique extérieure. En rappelant à la fois l'historique de la neutralité suisse et les récents bouleversements géopolitiques intervenus en Europe, le rapport insiste sur les limites de cette neutralité. La Suisse est certes neutre, mais elle ne peut ignorer sa situation de dépendance économique avec l'Europe (70% des importations, 58% des exportations se font avec l'Europe). Elle ne peut, non plus, imaginer se défendre seule, ne serait-ce en raison des récentes évolutions

technologiques et, tôt ou tard, pourrait bien être amenée à revoir sa politique de défense. Par conséquent, le Conseil Fédéral estime que la notion de "sécurité par la neutralité et l'indépendance" devra être complétée d'une "sécurité par la coopération" (sous-entendu: coopération avec les organisations internationales chargées d'assurer la sécurité en Europe). Neutralité et rapprochement avec ces instances (comme l'OTAN ou l'UEO) ne seraient donc pas incompatibles: le rapport limite du reste ces engagements à une adhésion militaire impliquant une assistance mutuelle. En ce cas, la décision dépendrait des conditions de protection supplémentaires offertes à la Suisse. Celle-ci conserverait ainsi son statut de neutralité armée, même en cas d'adhésion à l'UE. Elle en accepterait les objectifs concernant la politique de sécurité définie par le Traité

de Maastricht, à moins que l'UE cherche à édifier un système de défense commun: il faudrait alors repenser le principe de la neutralité suisse.

Autre point souvent discuté lors de débats récents: la participation de la Suisse aux sanctions décidées par les Nations Unies. La Suisse doit continuer d'y participer, dit en substance le Conseil Fédéral, par devoir de solidarité, tout en ne négligeant pas ses intérêts: un Etat qui brise la paix ou enfreint le droit international agit en contradiction avec les valeurs fondamentales et les objectifs de la neutralité... ■

CHIFFRES

La place de la Suisse dans le monde

Le rapport sur la politique extérieure dresse également un tableau de la position de la Suisse dans le monde. En voici quelques données: pour la superficie, elle est le 140ème pays du monde, le 34ème en Europe. Petit, mais costaud: en ce qui concerne le produit national brut global, la Suisse arrive au 16ème rang mondial et au 8ème européen. Cette prospérité économique dépend largement de l'extérieur. Ainsi, en termes de commerce extérieur, la Suisse est le 7ème exportateur et le 9ème importateur européen (respectivement 15ème et 14ème mondial). Au niveau des investissements à l'étranger, la Suisse occupe le 5ème rang dans le monde, derrière les USA, la Grande-Bretagne, le Japon et l'Allemagne - en Europe, elle arrive même au 3ème rang. Mais la Suisse ne profite guère de cette position économique forte dans les discussions internationales sur la politique ou la sécurité, ne faisant pas partie prenante des grandes instances concernées (ONU, UE,...). ■



**NOUVELLES
FÉDÉRALES**

LE MESSENGER SUISSE
JANVIER/FÉVRIER 94

NOUVELLES
en bref

ARGENT : Le Conseil National continue à éplucher le budget de la Confédération à la recherche d'économies possibles. Le crédit pour l'information destiné à l'Office Fédéral de l'Environnement en a fait les frais, puisqu'il ne recevra cette année que 1,7 million de frs.s. au lieu des 3,3 millions prévus par le Conseil Fédéral. Au total, le National veut ramener le déficit global de 7,1 milliards de frs.s à 6,922 milliards.

DEBOUTE : Le Tribunal Fédéral déclare irrecevable le recours du canton de Neuchâtel contre la décision du Département Fédéral des Transports d'autoriser les CFF à supprimer la ligne Val de Travers-Les Verrières-Pontarlier et à la remplacer par un service de cars. Le Tribunal Fédéral a estimé qu'il n'avait pas compétence pour statuer et a décidé de transmettre le recours neuchâtelois au Conseil Fédéral. Ce sera à ce dernier de se prononcer.

SWISSLEX : Le Conseil des Etats approuve la loi sur la participation des travailleurs dans l'entreprise. La loi pourra donc être votée prochainement par les deux Chambres.

BILINGUE : La Commission Fédérale de la Maturité (CFM), qui fixe les exigences minimales auxquelles doivent répondre les maturités cantonales pour obtenir une reconnaissance fédérale, crée un certificat avec mention bilingue. La nouvelle réglementation doit entrer en vigueur en automne 94. Quelques écoles publiques et privées (à Fribourg, Sierre ou Genève) sont déjà prêtes puisqu'elles délivrent depuis plusieurs années déjà un enseignement bilingue. Les candidats à la maturité bilingue ne devront pas-

ser que quelques oraux dans une des deuxièmes langues nationales choisies (la CFM a refusé d'inclure l'anglais dans ce nouveau diplôme).

VIVE LE FOOT : Les PTT suisses n'échappent pas non plus à la fièvre du football, après la qualification de l'équipe nationale suisse pour la Coupe du monde de football (qui aura lieu aux USA du 17 juin au 17 juillet 1994). Un timbre spécial, dessiné par Hermann Schelbert, vient ainsi d'être réalisé. Il sera mis en vente dès le 15 mars prochain.

RADIO : Les radios locales commençaient à lui faire de l'ombre : Radio Suisse Romande 1 passe donc à l'offensive. Elle vient en effet de présenter une nouvelle grille - la précédente n'avait quasiment pas été touchée depuis 1985. Le principal changement : une longue plage horaire inspirée du modèle d'Europe N°1, animée par deux journalistes.

CRIME : La Suisse et les Douze vont collaborer plus étroitement encore contre le crime organisé et sur les problèmes d'asile. En ce qui concerne ce dernier point, la Suisse espère en effet pouvoir négocier un accord : la Convention de Dublin, entrée en vigueur cette année, prévoit qu'un requérant dont la demande a été refusée par un pays de l'Union Européenne ne peut faire de nouvelle demande auprès d'un autre pays de l'Union. La Suisse craint par conséquent de voir arriver chez elle les requérants déboutés : un risque qu'elle ne veut pas courir (voir à ce sujet la polémique récemment intervenue en France au sujet de la loi Pasqua).

TOURISME : Le tourisme est promis à un bel avenir, si l'on en croit une récente étude de l'Organisation Mondiale du Tourisme. La Suisse doit donc se mettre au travail : "Les Suisses, répond Nicolas Hayek interrogé sur le sujet, doivent

retrouver le goût de se battre et faire preuve de fantaisie..."

DECISION : Le Conseil des Etats approuve, par 31 voix contre 2, le budget de la Confédération pour 1992. Il décide d'autre part de déléguer au Conseil Fédéral le pouvoir de fixer l'allocation de renchérissement aux fonctionnaires.

TV : La télévision suisse, après le vote négatif du 6 décembre 92, avait eu une bonne idée : proposer des émissions en traduction simultanée, en français ou en allemand. Mais l'essai qui a duré 3 mois et coûté 200.000 frs.s. est un échec : seuls 0,2 à 0,4% des abonnés romands ont suivi ces émissions traduites alors qu'aucun téléspectateur alémanique n'a manifesté d'intérêt pour ce service.

DROIT : Le Conseil National décide de réduire les possibilités de recours des associations écologistes. Elles ne pourront désormais plus recourir que contre des projets nationaux touchant plusieurs cantons ou soumis à la décision d'une autorité fédérale. Dans tous les autres cas, ce sera aux cantons de décider

quelle organisation a qualité pour recourir. En outre, rejoignant ainsi la décision du Conseil des Etats, le National a décidé que seules les organisations qui se seront opposées à un projet dès sa publication seront habilitées à recourir. Cette mesure devrait pousser les organisations écologistes à multiplier les recours, afin d'éviter toute mauvaise surprise. Enfin, une proposition de Jean-Philippe Maître (PDC/GE) supprimant le droit de recours contre les projets déclarés d'utilité publique, a été acceptée, malgré l'opposition des socialistes, des indépendants et des Verts : selon certains députés, cette décision signifie que les communes ne pourront plus recourir contre des grands projets, comme le tracé des NLFA (Nouvelles Lignes Ferroviaires à travers les Alpes) ou celui des autoroutes.

NOUVEAU : Trop souvent falsifiée, la carte d'identité suisse, introduite en 1977, disparaît. Objet de toutes les convoitises, 5.000 d'entre elles ont été volées au cours de quelque 70 cambriolages...

Jeux olympiques



C'est Swatch qui sera le maître du temps lors des prochains Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996. Swatch prendra ainsi la succession d'Omega et de Longines. Rappelons que la SMH, qui contrôle ces 3 marques, avait raté le rendez-vous

olympique de Barcelone en 92, son rival japonais Seiko ayant offert une vingtaine de millions de dollars pour obtenir le titre de "chronométrateur officiel". Swatch, ce jour-là, avait refusé la surenchère.



Trop, c'est trop : le Conseiller Fédéral Arnold Koller a donc décidé de la remplacer. Dès le 1er juillet prochain, la nouvelle carte sera testée dans quelques communes et la mise en place définitive aura lieu dès le 1er janvier 1995. Le changement n'est pas du goût de tous, encore moins des communes qui fixaient jusque-là le prix de la carte d'identité (de 12 à 30 frs.s.) : elles ne toucheront plus qu'une faible ristourne sur la vente de chaque carte. Celle-ci devrait être vendue à 35 frs.s., un prix en hausse, puisqu'il avait été question, au départ, de 25 frs.s., la commune touchant 6 frs.s. Autre innovation: fabriquée par la société Trüb SA (Aarau), elle ressemblera à une carte de crédit en deux fois plus solide.

SOLIDARITE : LE 6ème Téléthon suisse bat tous ses records : il a réuni, en 2 jours, plus de 1,8 million de frs.s. (dons et promesses de dons), soit 400.000 frs.s. de plus qu'en 1992. Les centres de Lugano, Neuchâtel et Zurich ont reçu plus de 15.000 appels de solidarité. A eux seuls, pompiers et bénévoles ont récolté 250.000 frs.s.

JEUNES : Les quelques 200 participants de la 2ème session de Jeunes, réunie au Palais Fédéral, ont profité de l'occasion pour demander un parlement permanent des jeunes. Elu démocratiquement, ce parlement aurait un rôle consultatif auprès des autorités fédérales. Ses réunions auraient lieu avant les sessions des Chambres. Il pourrait d'autre part être représenté dans les Commissions parlementaires et serait habilité à adopter des initiatives à l'intention des Chambres fédérales.

ADOUCISSEMENT : Désireux d'adoucir les relations diplomatiques entre la Suisse et les pays membres de l'Union

Européenne et, plus particulièrement, les pays du Sud, le Conseil Fédéral fait un geste en faveur de l'Espagne. Certains produits ibériques (du fromage à quelques vins doux) bénéficieront désormais de réductions de taxe à l'importation.

CONTRE : Un comité d'opposants à l'initiative fédérale pour la protection des Alpes vient d'être constitué à Berne, sous la présidence du Conseiller National Dumeni Collumberg (PDC/GR). Le comité, qui regroupe une centaine de parlementaires, rejette l'initiative qui voudrait que le trafic de transit passe par le rail. A l'origine de cette volonté d'interdire le trafic routier, un mouvement né dans les cantons de montagne (Uri, Valais, Tessin et Grisons) qui lança, en mai 89, une initiative demandant le gel des nouvelles constructions routières et l'obligation, pour le trafic de transit, d'utiliser le rail. Cette initiative sera soumise au vote le 20 février prochain.

À VENDRE : L'Office National Suisse du Tourisme vend titre et droits d'auteur de la "Revue Suisse" (à ne pas confondre avec le journal destiné aux Suisses immatriculés à l'étranger) à la maison d'éditions solexroise Rothus Verlag AG.

SATURATION : La menace était latente et le couperet vient de tomber : dès le semestre d'hiver 95/96, les candidats aux études de médecine seront sélectionnés. Les Hautes Ecoles ne peuvent plus faire face au nombre grandissant des inscriptions et cette solution paraît être pour l'heure la seule satisfaisante. La Conférence Universitaire Suisse (CUS) vient par conséquent de proposer aux cantons et hautes écoles une série de mesures visant à renforcer la sélection à l'entrée des universités et à réduire la durée des études.

SWISSMADE : La coiffe de la future fusée européenne Ariane 5 sera suisse. Elle sera construite par la firme Contraves: son prototype vient en effet de passer avec succès les premiers tests. Le premier vol d'Ariane 5 est prévu pour la fin 95.

AUTORISE : Le Conseil Fédéral décide de ne pas interdire le PKK (parti des travailleurs kurdes) en Suisse. Mais il a pris cependant un certain nombre de mesures et demande aux polices fédérale et cantonale d'intensifier leur surveillance.

SUBVENTION : Le Gouvernement fédéral accordera 8,4 millions de frs. s. pour le financement d'équipements "lourds" du Centre suisse d'électronique et de microtechnique SA à Neuchâtel. Cette aide sera accordée pour 4 ans, à condition que l'industrie participe pour autant au financement.

DIPLOMATIE : La Suisse signe un accord avec l'Allemagne qui prévoit la réglementation de la reprise réciproque d'étrangers séjournant illégalement dans les deux pays. Désormais, l'obligation de reprise ne découlera plus du franchissement illégal de la frontière, mais du fait que l'étranger ne dispose d'aucune autorisation de séjour et de la preuve qu'il est arrivé en provenance de l'autre pays.

PROJETS : Radio Suisse Internationale se développe et veut étendre ses réseaux sur l'Europe. Le projet "RSI Futura" prévoit en effet de créer dans les 2 années à venir 4 nouvelles chaînes de radio, en français, allemand, italien et anglais. Il s'agirait de radios d'accompagnement qui émettraient 24 heures sur 24.

VISITE : Le Président François Mitterrand, lors de sa dernière visite officielle en Suisse, assure la Confédération de son soutien dans ses négociations avec l'UE. Il faut bien sûr res-

pecter le verdict populaire du 6 décembre dernier, a-t-il expliqué en substance, mais il ne faut pas pour autant se désintéresser de la Suisse.

PARTAGE DU TEMPS : Le Conseil Fédéral nomme deux sous-directeurs aux Archives Fédérales. Regula Nebiker et Andreas Kellerhals se partageront le travail (50-50). Tous deux auront les mêmes responsabilités pour un même salaire et, au cas où l'un d'entre eux viendrait à quitter son poste, son alter ego perdrait sa place. A moins de trouver un remplaçant qui accepte les mêmes conditions d'embauche...

LOI : Le projet de révision de la Loi sur le matériel de guerre est mis en consultation. Principaux aménagements apportés à cette loi qui date de 1972: élargissement de la notion de matériel de guerre, redéfinition des conditions d'autorisation d'exportation, soumission à autorisation du transfert des technologies et assujettissement à la réglementation de toutes les opérations de courtage effectuées en Suisse.

DIPLOMATIE : Adolf Ogi a réservé sa dernière visite officielle en tant que Président de la Confédération à l'Espagne. Cette visite, d'après M. Ogi, est le point culminant des relations entre Berne et Madrid pour 1993 et devrait "ouvrir des portes" à une intensification des rapports entre les deux pays.

PLUS CHER : Dès le 1er mars prochain, l'impôt sur le tabac, dont les recettes sont entièrement affectées à l'AVS, augmentera d'environ 16 centimes suisses par paquet de cigarettes. Le paquet devrait donc être plus cher (quelque 20 centimes de plus), mais la décision est du ressort de chaque fabricant, libre de déterminer sa stratégie depuis la dissolution du cartel du tabac au début de 1993. ■



**NOUVELLES
FÉDÉRALES**

LE MESSENGER SUISS
JANVIER/FÉVRIER 94